



FAMILLES DE FRANCE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 3 septembre 2014

Suppression du dispositif « carte enfant famille »

Le dispositif carte enfant famille permettait à certaines familles d'un ou deux enfants de bénéficier de réduction sur leurs billets SNCF. Il était un avantage important pour ces familles qui n'avaient pas droit à la carte familles nombreuses.

En silence, et alors que tout le monde préparait la rentrée, il a disparu à la fin du mois d'août.

La carte s'adressait aux familles à faibles ressources : alors qu'elle ne coûtait que 15 euros et était valable 3 ans, les familles devront désormais se tourner vers une carte commerciale, la carte enfant +, qui elle coûte 75 euros et n'est valable qu'un an.

La mobilité est aujourd'hui un élément important de la vie familiale : éloignement géographique, mobilité pour le travail, rupture et séparation des couples... il faut faciliter la mobilité des familles.

A chaque retour de vacances, même constat : beaucoup de familles, beaucoup d'enfants, ne peuvent pas partir en vacances faute d'avoir le budget nécessaire. La fin de la carte enfant famille ne fait qu'augmenter les inégalités.

Familles de France dénonce la suppression de ce dispositif, qui ne fait que désavantager plus encore les familles les plus défavorisées.

Contact Presse : Thierry Vidor 06 64 31 98 68

Familles de France – Fédération nationale reconnue d'utilité publique
Agréée d'éducation populaire – Agréée organisation de consommateurs
Agréée association éducative complémentaire de l'Enseignement public

28, Place Saint Georges 75009 Paris – Tél. : 01 44 53 45 90 – Fax : 01 45 96 07 88
E-mail : accueil@familles-de-france.org – Internet : www.familles-de-france.org